

---

**Enjeux liés à la production de bois  
dans les forêts privées québécoises**

**Document d'information préparé par :**

la Fédération des producteurs forestiers du Québec,  
le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec et  
l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec,

**dans le cadre du Rendez-vous sur la forêt québécoise.**

Novembre 2013

---

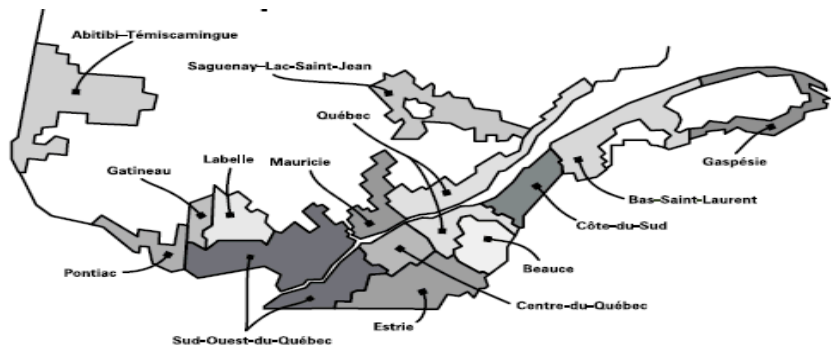
---

## Le territoire des forêts privées

Les forêts qui entourent nos communautés urbaines et rurales sont très majoritairement constituées de boisés privés appartenant à 130 000 propriétaires terriens. La majorité de ces forêts sont situées au sud du Québec, mais aussi en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (voir figure 1.1). L'ensemble de ces propriétés représente 16 % du territoire forestier productif du Québec, mais plus de 30 % de la possibilité de récolte forestière. Bien qu'on retrouve quelques propriétaires possédant plus de 100 000 hectares<sup>1</sup>, la superficie moyenne détenue est de 45 hectares.

La localisation des forêts privées s'explique par la colonisation du territoire. Les premiers habitants se sont installés le long du fleuve Saint-Laurent et graduellement leurs descendants ont occupé les territoires adjacents. Au cours des siècles, l'État a attribué des terres pour favoriser l'occupation de régions en développement. Les forêts privées ont, par la suite, été progressivement fragmentées sous la pression du développement urbain et agricole, ce qui explique la mosaïque hétérogène de ce territoire.

**Figure 1.1**  
Localisation de la forêt  
privée au Québec  
(en gris)



La forêt privée québécoise est surtout composée de peuplements feuillus et mélangés. On trouve la majorité des propriétés forestières privées dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune, de même que dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Enfin, une portion des propriétés forestières privées se trouve dans la forêt boréale, plus exactement dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc.

---

<sup>1</sup> Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2013. La forêt privée chiffrée. Foretprivee.ca : 26 p.

---

## Les activités économiques en forêts privées

Depuis la colonisation, le territoire des forêts privées a contribué au développement du pays en fournissant emplois et biens forestiers primaires, et un même lot a fait l'objet de plusieurs récoltes de bois au cours des derniers siècles. Aujourd'hui, les multiples activités en forêt privée continuent de jouer un rôle significatif dans le développement des communautés rurales du Québec :

- Environ 60 000 propriétaires disposent de plans d'aménagement forestier et 36 000 sont légalement reconnus comme producteurs forestiers. Des centaines de travailleurs et professionnels forestiers accompagnent ces propriétaires dans la mise en valeur de leur patrimoine et le soutien gouvernemental en sylviculture s'élève à plus de 60 millions de dollars annuellement<sup>2</sup>;
- La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 18 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 3 000 producteurs en tirent leur revenu principal. La valeur des bois récoltés par ces producteurs, et destinés aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, varie entre 200 et 400 millions de dollars selon l'état des marchés, représentant 14 à 18 % de l'approvisionnement total des usines de transformation du Québec<sup>3</sup>;
- Uniquement sur les terres privées, la production de sirop d'érable génère des revenus de ventes de plus de 200 millions de dollars annuellement pour les 7 300 producteurs acéricoles du Québec<sup>4</sup>;
- La production d'arbres de Noël génère des revenus de ventes de 30 millions de dollars annuellement pour les producteurs;
- La pêche, la chasse et les activités fauniques sans prélèvement attirent 2 millions d'usagers qui dépensent 1,6 milliard de dollars annuellement. On estime que la moitié de ces activités se pratiquent sur les terres privées générant des retombées importantes pour les communautés et les gouvernements.<sup>5</sup>

En aval, ces biens et services contribuent directement à d'importantes industries de la transformation alimentaire et forestière, de la récréation et du tourisme.

---

<sup>2</sup> Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2013. La forêt privée chiffrée. Foretprivee.ca : 26 p.

<sup>3</sup> Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2013. La forêt privée chiffrée. Foretprivee.ca : 26 p.

<sup>4</sup> Fédération des producteurs acéricoles du Québec. 2013. Rapport annuel. Siropderable.ca

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec. La Faune et la nature en chiffres, mise en valeur de leur importance sociale et économique : 4p.

---

## Le rôle de l'État dans la mise en valeur des forêts privées

En raison de la faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour le propriétaire forestier, mais des importantes retombées économiques associées à l'aménagement forestier<sup>6</sup>, les gouvernements soutiennent cette activité dans la majorité des pays industrialisés. Le Québec ne fait pas exception et l'État a soutenu la mise en valeur du potentiel sylvicole des forêts privées par de multiples programmes au cours des cinquante dernières années. Sans cette aide financière, les investissements sylvicoles encadrés par des ingénieurs forestiers ne répondraient pas aux besoins du secteur forestier.

Ce soutien prend la forme de programmes à frais partagés entre l'État, l'industrie forestière et les propriétaires forestiers selon deux formules complémentaires. D'un côté, les propriétaires ou leurs conseillers forestiers ont accès à des programmes de subventions, administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées. De l'autre, les propriétaires forestiers peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt en échange d'investissements sylvicoles réalisés sur leurs propriétés, par le biais du Programme de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus. Peu importe la formule, les travaux réalisés chez un propriétaire forestier sont encadrés par le personnel d'un groupement forestier, d'une firme d'ingénieurs forestiers, d'un entrepreneur sylvicole, d'une coopérative de producteurs forestiers ou d'un syndicat de producteurs de bois, selon l'offre de service disponible dans une région donnée.

Ces organisations constituent un réseau d'expertise essentiel pour accompagner ou regrouper des propriétaires forestiers qui ne disposent pas tous des connaissances, des habilités ou de la taille pour réaliser des projets d'aménagement forestier et faunique, de récolte et de commercialisation de bois. La présence de ces programmes a ainsi permis l'émergence et soutenu le développement d'une industrie de l'aménagement forestier créant une diversité de services et d'organisations pour les propriétaires forestiers et des emplois dans les communautés rurales du Québec. Ces programmes ont permis également de créer un revenu pour les producteurs réalisant eux-mêmes leurs travaux sylvicoles.

À ces programmes de soutien à l'aménagement forestier s'ajoutent des programmes gouvernementaux et privés visant la conservation de milieux sensibles ou rares, ainsi que la protection et la mise en valeur d'habitats fauniques.

---

<sup>6</sup> Miville, V., Gélinas N., Côté, M-A. 2013. Evolution of the profitability of poplar cultivation in Quebec. The Forestry Chronicle 89 (4) : 538-548

## Enjeux liés à l'optimisation de la production de bois

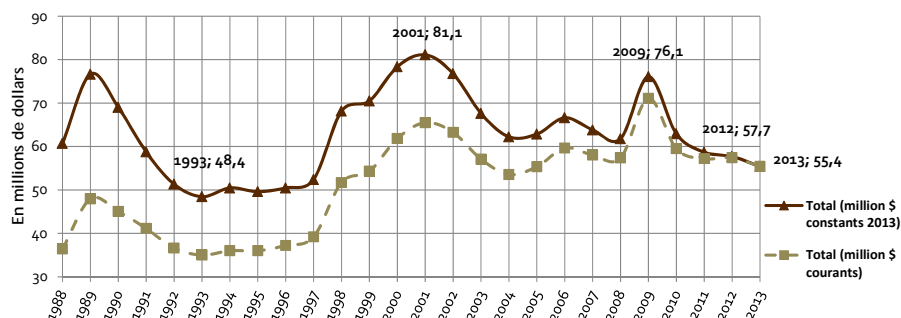
Aujourd'hui, les acteurs du secteur forestier québécois font face à cinq enjeux pour optimiser la production de bois dans les forêts privées.

### 1. Favoriser la culture forestière et les investissements sylvicoles chez les propriétaires forestiers

Les acteurs du secteur forestier doivent maintenant veiller à la protection et l'aboutissement de ces investissements sylvicoles, qui prennent des décennies à se réaliser pleinement, afin d'en optimiser les retombés socio-économiques. À titre d'exemple, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de plantations réalisées dans les dernières décennies nécessitent à présent des traitements d'éclaircies commerciales.

Toutefois, le financement des programmes de mise en valeur des forêts privées a chuté au cours des dernières années, ralentissant les efforts déployés pour réaliser la séquence normale des travaux sylvicoles, comme prescrit par les ingénieurs forestiers.

**Graphique 1**  
**Évolution du**  
**financement des**  
**programmes de mise en**  
**valeur des forêts privées**



Note 1 : Les investissements des propriétaires de boisé ne sont pas comptabilisés dans le graphique.  
Source : FPFQ, MRN et Statistiques Canada, IPC du Québec : 2002=100.

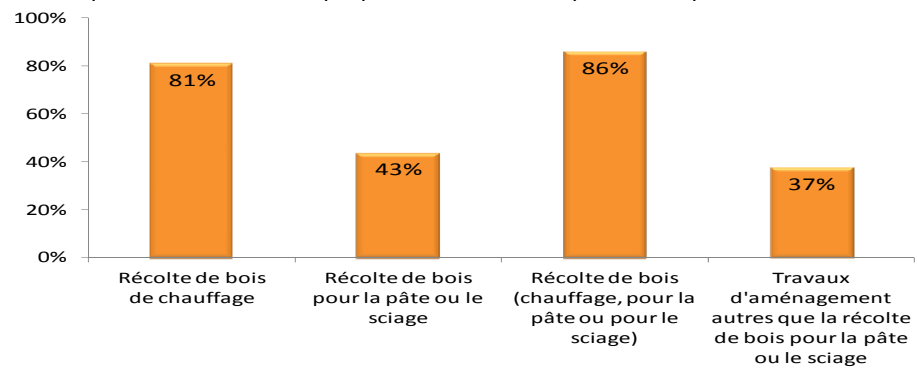
De plus, les motivations des propriétaires forestiers pour détenir un boisé et leurs capacités à réaliser leurs projets d'aménagement forestiers sont variables, tant en intensité qu'en terme de type de projets.

Les données d'enquête<sup>7</sup> nous indiquent que plus de 80 % des propriétaires forestiers québécois exercent régulièrement de multiples activités complémentaires au sein de leurs forêts, à leur rythme, pour le plaisir, tout en espérant un revenu d'appoint à court terme ou un placement intéressant à long terme. Pour la plupart, les activités d'aménagement forestier et de prélèvement de bois, de produits forestiers non ligneux ou de gibier, n'entrent pas en contradiction avec leur volonté de protéger leur milieu naturel. À l'inverse, les données de sondage montrent que le propriétaire

<sup>7</sup> Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au [www.foretrivee.ca](http://www.foretrivee.ca) : 42 p. + annexes

**Graphique 2**  
**Proportion de**  
**propriétaires de lots**  
**boisés réalisant des**  
**activités de récolte et**  
**d'aménagement**  
**forestier, au Québec, au**  
**cours des cinq dernières**  
**années**

absent qui visite rarement sa propriété semble ne représenter qu'une minorité.



La réalisation de trois sondages semblables auprès de la même population, en 1973, 1985 et 2012, permet de constater que ce niveau d'activité se maintient au fil du temps malgré un profil socio-économique de propriétaires forestiers qui se diversifie<sup>8,9</sup>. Autrefois détenue par des agriculteurs, la forêt privée est aujourd'hui possédée par tous les segments de notre société désireuse de posséder un milieu naturel.

Les multiples enquêtes réalisées au Québec démontrent aussi que l'approvisionnement des usines et l'obtention d'un revenu d'appoint ne sont pas les motivations principales d'une majorité de propriétaires forestiers. Toutefois, ces objectifs sont poursuivis par un certain nombre de propriétaires, dont le revenu principal dépend de leurs activités d'aménagement et de récolte forestière.

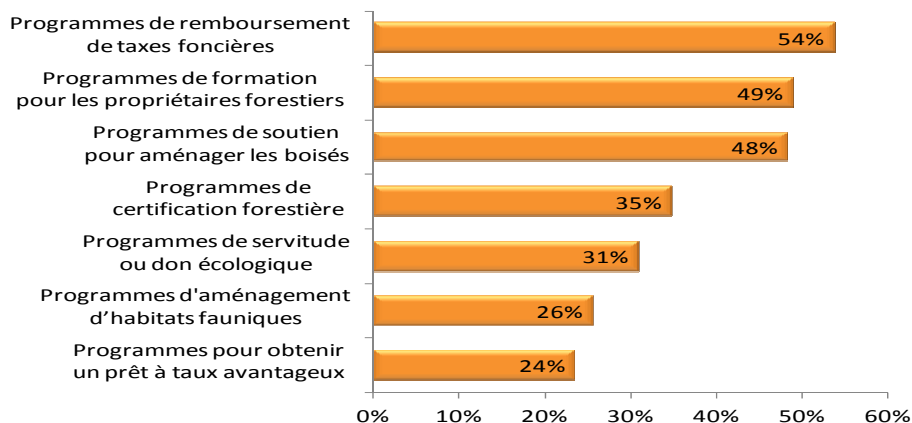
Dans un contexte de relance du secteur forestier, le défi est à présent de maintenir une culture forestière chez les propriétaires de la forêt privée pour favoriser et mener à terme les investissements sylvicoles susceptibles de générer le bois nécessaire à l'industrie de transformation. À cet égard, les programmes gouvernementaux de soutien financier à frais partagés demeurent un puissant outil pour influencer la nature des projets chez les propriétaires forestiers.

Les programmes disponibles atteignent d'ailleurs leur cible avec des taux de participation élevés et une possibilité de récolte forestière à la hausse sur le territoire privé. Ces programmes permettent d'effectuer un transfert de connaissance auprès des propriétaires forestiers pour que leurs interventions dans leurs boisés se fassent selon les règles de l'art sylvicole. La présence d'un ingénieur ou technicien forestier aux phases de planification, de réalisation ou de vérification permet ainsi de sensibiliser le propriétaire aux interventions possibles et d'améliorer la qualité des travaux réalisés selon les plus récentes connaissances forestières.

<sup>8</sup> Brunelle, J-G. 1974. *Enquête sur les forêts privées*. Ministère des Terres et Forêts, Rapport interne : 125 p.

<sup>9</sup> CROP. 1985. *Sondage provincial sur les propriétaires forestiers*, rapport interne

**Graphique 3**  
**Connaissances des**  
**propriétaires forestiers**  
**des mesures de soutien**  
**qui leur sont destinées,**  
**au Québec<sup>10</sup>**

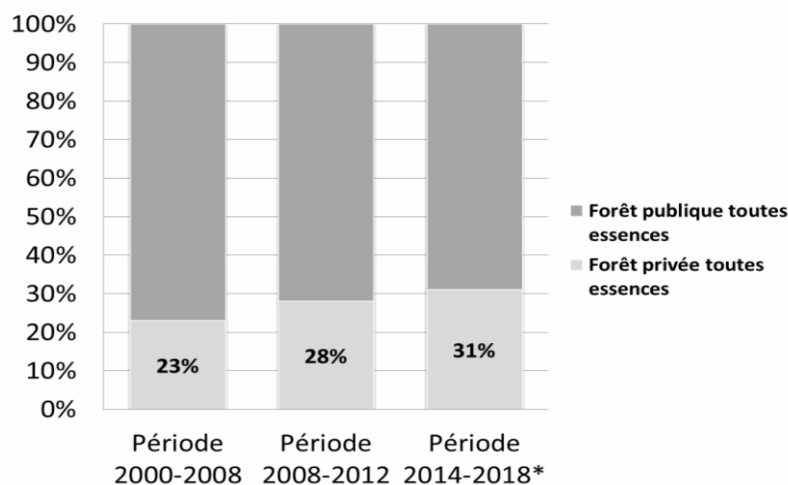


Le maintien d'un réseau de conseillers pouvant accompagner les propriétaires forestiers et l'amélioration des programmes de soutien financier à frais partagés apparaissent donc essentiels à l'utilisation du plein potentiel des forêts privées.

## 2. Accroître la synergie entre les bois des forêts privées et publiques

On assiste à un lent transfert de la possibilité de récolte des terres publiques vers les terres privées. La hausse de la possibilité de récolte en forêt privée de 12 à 15 millions de m<sup>3</sup> s'explique par l'arrivée à maturité des plantations et un niveau de récolte annuelle qui n'entame pas le capital forestier. À l'inverse, la possibilité de récolte en forêt publique est en décroissance. La mise à jour des calculs démontre que la forêt privée représente, aujourd'hui, plus de 30 % de la possibilité de récolte totale du Québec.

**Graphique 4**  
**Évolution de la possibilité**  
**de récolte forestière au**  
**Québec**



Note : Les résultats pour la forêt privée sont préliminaires, car la révision des calculs de la possibilité de récolte forestière est en cours.

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

<sup>10</sup> Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au [www.foretrivee.ca](http://www.foretrivee.ca) : 42 p. + annexes

Toutefois, le marché du bois québécois est qualifié d'imparfait selon la théorie économique, en raison d'un important déséquilibre entre le nombre de vendeurs et d'acheteurs de bois rond. De plus, un des vendeurs, l'État, occupe une position dominante sur ce marché en fournissant environ 65 % de l'approvisionnement des usines de transformation des bois. Ainsi, les bois récoltés en forêt privée n'ont totalisé que 6 millions m<sup>3</sup> en 2012, dont à peine 4 millions m<sup>3</sup> à destination des usines de transformation. Les bois des forêts privées ne comptent plus que pour 14 % des approvisionnements des usines de transformation, un creux historique, quand, au même moment, les volumes récoltés sur les terres publiques sont en recrudescence, laissant un potentiel inutilisé chez des dizaines de milliers de propriétaires forestiers. Les dernières données montrent que cette tendance se maintiendra en 2013 en raison des conditions difficiles sur les marchés des bois.

**Tableau 1**  
Sources  
d'approvisionnement en  
bois ronds des usines  
québécoises de  
transformation (2012)

Provenance	Nombre de vendeurs annuellement	Volume (M m <sup>3</sup> )	Pourcentage de l'approvisionnement en bois rond
<b>Forêt publique</b>	1	18,8	70 %
<b>Forêt privée</b>	18 000	3,8	14 %
<b>Extérieur du Québec</b>	indéterminé	4,2	16 %
<b>Total</b>		26,8	100 %

Source : MRN. Registre forestier.

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

La récolte de bois en forêt privée représente néanmoins un triple défi : mobiliser les bois chez des milliers de propriétaires détenant chacun une part de la possibilité de récolte forestière, organiser la logistique de récolte, de négociation des conditions de vente et de transport vers les usines, et accéder aux marchés du bois rond dominés par l'approvisionnement en provenance des forêts publiques.

Pour répondre à ces défis, l'État québécois a graduellement mis en œuvre, au cours des cinquante dernières années, diverses dispositions légales pour tenter de corriger les imperfections du marché du bois. D'une part, les programmes gouvernementaux de partage des coûts visent à répartir le risque financier associé à l'aménagement forestier. D'autre part, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet aux dizaines de milliers de producteurs de la forêt privée de se regrouper, au sein de plans conjoints régionaux, pour commercialiser collectivement leurs produits offerts aux acheteurs sur un marché donné. Enfin, la Loi sur les forêts, devenue la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, assure un caractère résiduel du bois de la forêt publique sur les marchés afin de maintenir, pour les producteurs de la forêt privée, un accès prioritaire aux usines de transformation

Les programmes gouvernementaux, successivement mis en œuvre pour inciter les propriétaires forestiers à aménager leurs boisés et récolter du bois, ont atteint leur cible lorsqu'on constate le degré de participation et les superficies ayant bénéficié de traitements sylvicoles. Le nombre de producteurs forestiers reconnus se maintient aux alentours des 36 000 propriétaires détenant 42 % des superficies de forêts privées.

Les réglementations de plan conjoint ont permis jusqu'à présent de relever le second défi d'organiser la commercialisation des bois vers des centaines d'usines de transformation à travers le Québec. Entre 1997 et 2006, la récolte de bois en forêt privée fut constante en dépassant les 8 millions de m<sup>3</sup> par année. De ce volume,



environ 6 millions de m<sup>3</sup>, en provenance d'environ 20 000 producteurs forestiers, furent dirigés vers des usines de transformation pour combler 18 % de leur approvisionnement. La récolte s'est réalisée sur l'ensemble du territoire, favorisée à plusieurs endroits par les mécanismes de péréquation de transport. Depuis 2007, la fermeture d'usines et la rationalisation des coûts d'approvisionnement en fibre ont cependant entraîné une réduction de la consommation en bois des forêts privées.

La mise en œuvre des plans de récupération des bois des forêts publiques, prévus dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, peut également occasionner certaines variations des parts de marchés pour les producteurs de la forêt privée qui ne disposent pas du même mécanisme.

### **3. Accroître l'efficacité de l'ensemble de la chaîne logistique**

Les forêts privées sont un mode de tenure caractérisé par un niveau élevé de fragmentation des opérations forestières en raison de la taille des propriétés et des objectifs spécifiques à chacun des propriétaires forestiers. La planification des travaux d'aménagement forestier, des flux de récoltes, l'optimisation de la logistique de transport et l'obtention d'économies d'échelle sont ainsi plus difficiles à réaliser en forêt privée qu'en forêt publique.

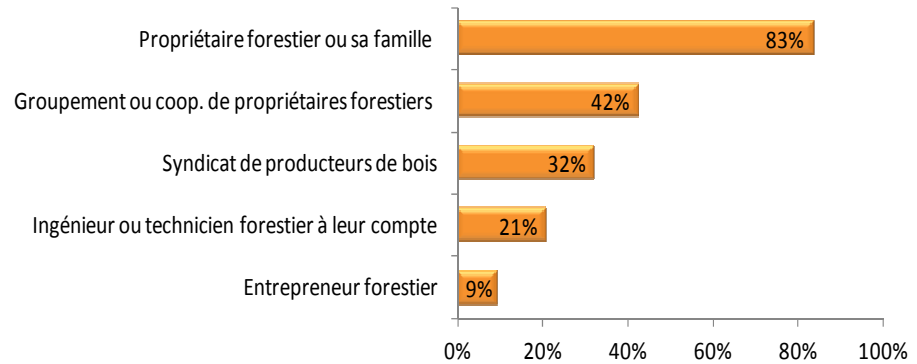
L'amélioration des opérations, tout au long de la chaîne logistique, est néanmoins susceptible de réduire les coûts de production du bois, ce qui pourrait se traduire par un revenu net plus élevé pour les producteurs forestiers et une meilleure compétitivité de leurs produits sur les marchés.

Toutefois, la multiplication des intervenants œuvrant en forêt privée, la petite taille relative de chacun d'eux et leurs moyens limités pour financer des projets d'innovation freinent l'amélioration de la chaîne logistique.

### **4. Maintenir et renouveler la main d'œuvre forestière**

Les propriétaires forestiers font appel aux divers intervenants œuvrant en forêt privée pour les soutenir dans la mise en valeur de leurs boisés et la commercialisation des bois qui y sont récoltés. Les services offerts par les groupements forestiers, les entrepreneurs sylvicoles, les coopératives de producteurs forestiers, les syndicats de producteurs de bois et les firmes d'ingénieurs forestiers sont largement connus et utilisés par cette clientèle, si l'on se fie aux données présentées à la figure suivante. Ainsi, 42 % des répondants sollicitent les services de groupements forestiers, 32 % l'aide de syndicats de producteurs de bois et 21 % l'aide de firme d'ingénieurs forestiers pour planifier et réaliser des travaux d'aménagement forestier sur leurs propriétés. Ce pourcentage varie selon les activités relatives de l'un ou l'autre de ces intervenants dans une région donnée.

**Graphique 5**  
**Intervenants participant**  
**à la planification et**  
**réalisation des travaux**  
**d'aménagement forestier**  
**chez les propriétaires**  
**forestiers, au Québec<sup>11</sup>**



Dans la plupart des cas, les propriétaires forestiers se tournent vers des organisations professionnelles reconnues pour les soutenir dans la mise en valeur de leurs propriétés forestières. On compte une centaine de conseillers forestiers accrédités par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, dont 42 groupements forestiers qui livraient en 2010 près de 78% du programme de mise en valeur de la forêt privée auprès des propriétaires de lots boisés. On compte également quatorze syndicats régionaux de producteurs forestiers pour les accompagner dans la mise en marché des bois. Les conseillers et les organisations de propriétaires forestiers sont devenus des entreprises modernes et expertes en matière d'aménagement forestier et de mise en marché des bois.

Il n'existe pas de donnée officielle spécifique sur le nombre d'employés salariés générés par l'activité en forêt privée, mais nous pouvons estimer ce nombre entre 2500 et 3000 personnes sur les 10 400 embauchés pour l'ensemble des forêts du Québec.

Ainsi, le maintien et le renouvellement d'une main d'œuvre intervenant chez les propriétaires forestiers sont donc essentiels pour assurer la mise en valeur des lots boisés. En effet, de par sa nature, la main d'œuvre est le principal facteur de production dans la réalisation de travaux sylvicoles. Son importance peut aller jusqu'à 78 % du coût total de certains travaux.

La problématique liée au travailleur sylvicole ne diffère pas énormément si ce dernier œuvre en forêt publique ou privée : les conditions de travail sont difficiles par rapport à d'autres types d'emploi, la rémunération à forfait transfère le risque sur les épaules du travailleur et l'attrait exercé par d'autres secteurs d'emplois sont autant de facteurs qui fragilisent la force de travail sylvicole. Le recrutement et la rétention des travailleurs demeurent donc des défis pour les organisations.

Pour attirer et retenir la main d'œuvre dans les organisations œuvrant en forêt privée, ou permettre au propriétaire de réaliser lui-même ses travaux, il est essentiel de pouvoir offrir des conditions de travail stables et bien rémunérées, dans un contexte où ce travail revêt un caractère saisonnier.

Une planification judicieuse des travaux d'aménagement forestier, jumelée à une polyvalence accrue de la main d'œuvre, est un des facteurs qui favorisent la rétention

<sup>11</sup> Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au [www.foretrivee.ca](http://www.foretrivee.ca) : 42 p. + annexes

de la main d'œuvre sylvicole. Les ouvriers et les techniciens seront utilisés à leur plein potentiel en réalisant une gamme diversifiée de tâches durant une plus longue période dans une année. Il est cependant évident que cette planification ne peut être réalisée sans une vision à long terme des investissements à réaliser.

Il est toutefois important de ne pas occulter le rôle prédominant du propriétaire forestier et de sa famille dans la planification et la réalisation des travaux sur ses lots boisés assumés par 83 % des répondants. Cette réalité est similaire dans l'ensemble des régions du Québec.

## **5. Concilier la récolte de bois et la protection de l'environnement**

Par leur localisation et leur composition, les forêts privées québécoises jouent un rôle critique dans le maintien de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau dans le sud du Québec.

À titre d'exemple, 51 % de tous les écosystèmes forestiers désignés exceptionnels sur le territoire québécois sont situés dans les forêts privées.<sup>12</sup> De plus, l'avenir de certaines populations fauniques et floristiques dépendra de l'action des propriétaires de forêt privée puisqu'elles ne sont situées que dans le sud de la province. La tortue des bois, le noyer cendré, le ginseng à cinq folioles, l'ail des bois et l'asaret gingembre en sont des exemples.

Toutefois, le maintien de ces services environnementaux peut s'avérer complexe sur ce territoire en raison de son morcellement en 130 000 propriétés forestières, du difficile équilibre entre le droit de propriété et les besoins collectifs, ou de la difficulté à rémunérer les propriétaires pour la livraison de ces services.

Le morcellement du territoire privé en dizaines de milliers de propriétés forestières présente, à la fois, une opportunité et une contrainte pour maintenir les services environnementaux générés par les forêts privées. D'une part, les décisions des propriétaires forestiers s'appliquent principalement sur de petites superficies de moins de 40 hectares, ce qui limite les impacts environnementaux associés aux bonnes ou mauvaises pratiques. D'autre part, l'addition de milliers de décisions exercées de façon indépendante à l'échelle d'une seule propriété peut générer des impacts environnementaux significatifs à l'échelle régionale, même si localement ces impacts apparaissent négligeables.

Par ailleurs, l'évolution de la jurisprudence québécoise appuie la recherche d'un équilibre entre la protection des services environnementaux pour le bien de la collectivité et le droit de propriété. Cela s'est traduit par l'adoption de réglementation municipale encadrant l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier, ou encore la mise en œuvre d'une réglementation provinciale visant le maintien de milieux humides sur le territoire privé. À l'échelle locale, l'atteinte du point d'équilibre entre la contrainte légale exercée sur le propriétaire forestier et les exigences de la société demeure cependant un défi dans bien des cas. À cet effet, on constate des exigences réglementaires qui hypothèquent la réalisation de travaux d'aménagement forestier reconnus, à certains endroits. De plus, les mécanismes de compensations financières aux propriétaires répondant aux besoins de la collectivité ou de compensations environnementales pour la destruction inévitable de milieux naturels

---

<sup>12</sup> Ministère des Ressources naturelles. 2001. Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec : 16p.

restent à parfaire, notamment lors de la construction d'infrastructures d'utilité publique.

Afin de reconnaître la valeur financière des services environnementaux générés par les forêts privées, de nouveaux mécanismes ont été expérimentés avec des degrés divers de succès au cours des vingt dernières années. Aujourd'hui, les programmes de servitudes environnementales permettent aux propriétaires forestiers qui le désirent de protéger des milieux naturels contre diverses formes d'exploitation et d'obtenir un avantage fiscal dans une majorité de cas. Le défi demeure d'implanter au Québec des contrats de servitudes conciliant de bonnes pratiques d'aménagement forestier et la protection des fonctions environnementales des milieux protégés, comme dans plusieurs États américains. La certification environnementale est un autre exemple de mesure mise en œuvre pour rémunérer des pratiques d'aménagement forestier répondant à une norme de gestion durable, présentant toutefois un bilan mitigé en forêt privée québécoise. Enfin, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour déterminer les valeurs économiques associées au captage du carbone, au maintien des bassins versants des lacs et rivières ou à la protection des sources en eau potable des municipalités.

Joindre des milliers de propriétaires forestiers pour les sensibiliser et les orienter vers des buts communs restera complexe. La planification régionale réalisée par les agences de mise en valeur des forêts privées, le réseau de conseillers forestiers déployé dans toutes les régions du Québec et la mise en oeuvre de programmes visant directement ou indirectement la protection et la rémunération des services environnementaux sont néanmoins des atouts pour réaliser cette tâche.